

PICTET ASSET MANAGEMENT

Avis aux Actionnaires de Pictet – Sovereign Short-Term Money Market USD et Pictet – Sovereign Short-Term Money Market EUR (les «Fonds»)

LUXEMBOURG, LE 2 AVRIL 2024

Pictet

Société d'investissement à capital variable
15, Avenue J.-F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B38034

LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS À FAIRE APPEL À UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.

Madame, Monsieur,

En tant qu'Actionnaires du/des Fonds, vous êtes informés, par le présent, que les changements ci-dessous seront reflétés dans les annexes faisant partie du prospectus de Pictet (la «SICAV») en mai 2024 (le «Prospectus»).

Tous les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté de mars 2024.

1. Modification du cycle de règlement et de l'Heure limite

Suite aux changements apportés aux cycles de règlement aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique et en Inde, le cycle de règlement (moment du paiement pour les souscriptions et les rachats) des Fonds sera modifié comme indiqué ci-dessous.

Un changement sera en outre opéré au niveau de l'Heure limite.

Dans le tableau ci-dessous, (i) le paiement pour les souscriptions et les rachats et (ii) l'Heure limite interviendront dans les délais indiqués ci-dessous, le Jour 1 désignant le Jour de valorisation concerné.

Nom du Fonds	Cycle de règlement actuel	Nouveau cycle de règlement	Heure limite actuelle	Nouvelle Heure limite
Pictet - Sovereign Short-Term Money Market USD	Souscription et Rachat: le Jour de semaine suivant le Jour 1	Souscription et Rachat: Jour 1	Jour 1, avant 13h00 CET	Jour 1, avant 11h00 CET
Pictet - Sovereign Short-Term Money Market EUR	Souscription et Rachat: le Jour de semaine suivant le Jour 1	Souscription et Rachat: Jour 1	Jour 1, avant 13h00 CET	Jour 1, avant 11h00 CET

1. Date d'entrée en vigueur

Les modifications susmentionnées entreront en vigueur le 14 mai 2024, soit six semaines après la date du présent avis.

2. Droits de rachat

Les actionnaires qui ne sont pas d'accord avec les changements communiqués ci-dessus peuvent demander le rachat de leurs Actions sans frais conformément aux dispositions du Prospectus jusqu'au 13 mai 2024.

Le dernier Prospectus sera disponible sur www.assetmanagement.pictet et sur demande au siège social de la Sicav.

Les statuts, le prospectus, les informations clé pour l'investisseur, le rapport semi-annuel non audité et le rapport annuel audité du Fonds peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

Représentant en Suisse

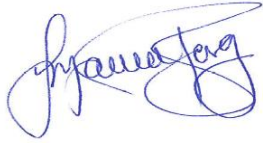
Pictet Asset Management SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Service de paiement en Suisse

Banque Pictet & Cie SA
60, rte des Acacias
1211 Genève 73

Veillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la Sicav



Suzanne Berg



Benoît Beisbardt